

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

Date du Conseil Municipal : 20 octobre 2026
Date de convocation : 13 octobre 2026

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	63
Nombre de présents :	49
Nombre de représentés par pouvoir :	9
Nombre de votants :	58
Nombre d'absents :	5

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de Mme Christelle MONNIER, Maire.

Présents : AUBRIL Lucie, BAERT Mélanie, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BEAUMET Charlie, BENARD Maryvonne, BERTRE Domic, BOIFFIER Aurélien, BOUDOT Marie-Thérèse, CARPENTIER Corinne, CHEVAIS Antoine, COURTEIX Heather, de CHAIGNON Fabrice, DRAPPIER Michèle, DUBOS Richard, ESNOULT Aurélia, FADEUR Martine, FAUCHE Gérard, FOLL Annick, FOLL Cordélia, GIBOURDEL Amélie, HERMIER Pascal, HOFFMANN Emilie, ISIDORE Cécile, ISNARD-SEZNEC Manuela, LEMONNIER Stéphane, L'HOMME Roseline, LOISEAU Denis, LOISEL Sarah, MONNIER Christelle, MORLET Laurence, PEREIRA Héloïse, PIQUET Alain, PLANTEVIN Valérie, PLANTEVIN Jacques, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, RENAULT Sandra, SANTERRE Florence, SILHOL Philippe, TORCHEUX Valérie, TORCHET Vincent, TROTIN Delphine, VANDOOREN Mathieu, VANHOLLEBEKE Alexis, VANHOLLEBEKE Frédéric, VINATIER Sandrine, VOISIN Sébastien, WERS Stanislas.

Représentés par pouvoir : ADELIN Jean-Michel (pouvoir à CHEVAIS Antoine), BASSELET Pauline (pouvoir à PLANTEVIN Valérie), BELLANGER Cédric (pouvoir à BENARD Maryvonne), BERTHE Claude (pouvoir à TORCHEUX Valérie), CARON Clément (pouvoir à BEAUDOIN Jérôme), FARGES Pascal-Pierre (pouvoir à VANHOLLEBEKE Frédéric), LAURENT Katia (pouvoir à ISNARD-SEZNEC Manuela), LEGUILLOU Morgan (pouvoir à TORCHET Vincent), LEFEBVRE Pascal (pouvoir à LOISEAU Denis).

Absents et excusés : BRARD Aurélia, DUMAINE Estelle, POULIQUEN Edith, STANEK Philippe, YVELIN Thibault.

Secrétaire de séance : DRAPPIER Michèle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé avec la convocation.

Le compte-rendu est adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapports de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2025

Mme le Maire informe l'assemblée que conformément aux articles L. 5211-39 et L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels d'activités de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2025 sont communiqués pour une information à tous les conseils municipaux des communes membres :

- Le rapport annuel d'activité de l'Intercom accompagné du compte financier unique ;
- Le rapport annuel des activités de la Régie des Transports ;
- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Collectif ;
- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Le rapport annuel des activités de l'Office de Tourisme.

Ces documents sont transmis pour permettre à chacun d'en prendre connaissance.

Il est acté en Conseil Municipal la transmission de ce document.

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et l'Hôpital La Musse

Mme le Maire précise que depuis septembre 2025, la Commune accueille des permanences de « Doct' Eure » au sein du Pôle Santé de Mesnil-en-Ouche (commune déléguée de Beaumesnil).

Les jours ayant été modifiés en cours d'année, il convient d'actualiser la convention. Cette dernière fait état d'un forfait mensuel de 11 jours sans les préciser afin de faciliter l'exercice de la facturation. Dans l'hypothèse où le nombre de jours de présence serait modifié, un avenant à la convention serait nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) d'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Hôpital La Musse et à signer tout éventuel avenant.

Budget principal du CCAS

Mme le Maire indique que dans le cadre de l'ouverture et du fonctionnement de la future résidence autonomie, la création d'un budget annexe dédié au projet est nécessaire.

Suite à une présentation du trésorier de Bernay, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (54 voix pour – 0 voix contre – 4 abstentions) d'approuver une régularisation comptable concernant la création du budget principal du CCAS, condition sine qua non à la prise en considération du budget annexe « résidence autonomie » par la trésorerie, à compter du 1^{er} janvier 2027.

FINANCES

Décisions modificatives n°2-2026 et n°3-2026 sur le budget principal

M. l'adjoint au Maire en charge des finances précise qu'il convient d'adopter deux décisions modificatives afin de permettre l'exécution budgétaire de certaines dépenses jusqu'à la fin de l'année.

La première décision modificative concerne le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

La seconde décision modificative concerne des régularisations d'écritures liées à des amortissements ou à des écritures d'ordres.

Mme FOLL (Liste « Agir ensemble pour Mesnil-en-Ouche ») souhaite connaître la raison de la présence de deux lignes d'un montant similaire de 66 000 €. Mme le Maire répond que la première ligne de la décision modificative correspond à un sous-total et la seconde ligne correspond au total (reprenant un seul et unique sous-total).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), d'adopter les deux décisions modificatives.

Signature de conventions de participations financières entre le SIEGE 27 et la Commune

Le SIEGE 27 souhaite réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications au sein de différents sites de la Commune.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE 27 et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération était subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière, approuvée par le Conseil Municipal.

Ces montants sont aujourd'hui ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 :

1/ La Sapaie - La Barre-en-Ouche

- en section d'investissement : 35 833 € ;
- en section de fonctionnement : 10 000 €.

2/ Route de La Barre - Beaumesnil

- en section d'investissement : 4 966 € ;
- en section de fonctionnement : 4 167 €.

3/ La Graverie - Bosc-Renoult-en-Ouche

- en section d'investissement : 1 196 € ;
- en section de fonctionnement : 0 €.

4/ Saint-Lambert - Beaumesnil

- en section d'investissement : 12 538 € ;
- en section de fonctionnement : 24 167 €.

5/ Les Gastines – La Barre-en-Ouche

- en section d'investissement : 2 625 € ;
- en section de fonctionnement : 0 €.

6/ La Sapaie - Granchain

- en section d'investissement : 1 750 € ;
- en section de fonctionnement : 0 €.

M. TORCHET (Liste « Agir ensemble pour Mesnil-en-Ouche ») précise qu'il n'existe pas d'éclairage public sur un secteur de la commune déléguée des Jonquerets-de-Livet et que cela représente un risque pour la sécurité publique. Mme le Maire répond que les projets présentés ce soir ne correspondent pas à l'enveloppe « éclairage public », mais à l'enveloppe « réseaux ».

M. BEAUDOIN (Liste « Pour Tous Avec Nous ») souhaite connaître la raison d'une prise en charge en section de fonctionnement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Mme le Maire répond que, après avoir consulté le SIEGE 27, ces travaux sont réalisés sur un réseau n'appartenant pas à la Commune, ce qui explique l'impossibilité de financer ces derniers en section d'investissement. De plus, la Commune perçoit bien des redevances d'occupation du domaine public de la part des opérateurs de télécommunications.

Mme FOLL (Liste « Agir ensemble pour Mesnil-en-Ouche ») souhaite connaître le reste à charge de la Commune pour chaque projet. Mme le Maire répond que l'information sera communiquée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de participation financière pour chaque projet et d'inscrire les sommes au budget 2027.

DOMAINES

Achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 située à Landepéreuse dans le cadre de la défense incendie

Mme le Maire indique que suite à une division de parcelles par le cabinet de géomètre-expert MERCATOR², les propriétaires de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 nouvellement créée située au sein de la commune déléguée de Landepéreuse (route de Beaumesnil), proposent de vendre à l'euro symbolique cette dernière à la Commune afin d'envisager l'implantation d'une citerne souple dans le cadre du programme de déploiement de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 nouvellement créée située au sein de la commune déléguée de Landepéreuse, via un acte notarié.

PERSONNEL

Créations et suppressions de postes

Mme le Maire précise qu'afin de répondre aux besoins permanents du service éducation – enfance – jeunesse, il est proposé une modification de la durée hebdomadaire de plusieurs agents.

En effet, il convient :

- de supprimer les postes suivants :
 - o emploi d'adjoint technique principal de 2ème à temps non complet d'une durée de 20/35^e,
 - o emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée de 10,89/35^{ème},
 - o emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 7,88/35^{ème},
 - o emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 23,6/35^e,
- de créer les postes suivants :
 - o emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet d'une durée de 26,30/35^e,
 - o emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée de 22,43/35^{ème},
 - o emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17,29/35^{ème},
 - o emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28,3/35^e,

Mme le Maire informe également l'assemblée que certains agents ont un temps annualisé et/ou plusieurs employeurs (pour des faibles heures).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) de créer et supprimer les postes précités.

Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2026

Le tableau des effectifs est mis à jour suite aux créations et suppressions de postes proposées ci-dessus.

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie A			
Attaché principal	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	2	2
Rédacteur	35 / 35 ^e	3	2
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	2	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	28 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	30 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	1	0
Adjoint administratif	35 / 35 ^e	5	5
Filière technique – catégorie C			
Agent de maîtrise	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	4	4
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	3	3
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	32.94/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	26.3/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	20/35 ^e	1 - 0	1 - 0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	25/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	3/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2.5/35 ^e	1	1
Adjoint technique	35 / 35 ^e	5	5
Adjoint technique	33.96/35 ^e	1	1
Adjoint technique	24.98/35 ^e	1	1
Adjoint technique	22.43/35 ^e	1	1
Adjoint technique	21.5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	17.29/35 ^e	1	1
Adjoint technique	10.89/35 ^e	1 - 0	1 - 0
Adjoint technique	10.5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	9,5 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique	7 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	7.88/35 ^e	1 - 0	1 - 0
Adjoint technique	6.69/35 ^e	1	1
Filière culturelle – catégorie C			
Adjoint du patrimoine	35/35 ^e	1	1
Filière animation – catégorie B			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Animateur	35 / 35 ^e	2	2
Filière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	26.5/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35 ^e	2	2
Adjoint d'animation	32.16/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	28.3/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	23.60/35 ^e	1 - 0	1 - 0

Adjoint d'animation	13,5 / 35 ^e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 ^e	1	0
Filière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32.16/35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32/35 ^e	1	1

Mme FOLL (Liste « Agir ensemble pour Mesnil-en-Ouche ») souhaite connaître la composition de la commission qui accueille les candidats lors d'une offre d'emplois. Mme le Maire répond que cette dernière est composée du Maire, du DGS, de la Responsable Ressources Humaines, du chef de service et de l'adjoint au Maire en charge du domaine de compétence.

Convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure

Mme le Maire indique que l'article L. 452-47 du Code général de la fonction publique précise que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Un service « médecine » est proposé aux collectivités et établissements par le Centre de Gestion de l'Eure afin d'effectuer le suivi médical des agents.

La convention actuellement en cours arrive à son terme le 31 décembre 2026.

Mme FOLL (Liste « Agir ensemble pour Mesnil-en-Ouche ») souhaite savoir si ce service est utilisé par les agents. Mme le Maire répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (58 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure.

Questions reçues par courrier ou courriel

1/ Fermeture temporaire de l'agence postale communale

Mme le Maire précise que l'agent actuellement en fonction dans l'agence postale communale était absente pour raisons personnelles et qu'aucun remplaçant n'a été proposé par La Poste. Le second agent communal qui pourrait remplacer cette dernière était en formation, ce qui explique une fermeture temporaire du service. Une ouverture partielle sera envisageable à l'avenir, si une nouvelle difficulté survient.

2/ Délinquance à La Barre-en-Ouche

Mme le Maire précise qu'un contact a été pris avec les services de gendarmerie afin de renforcer la présence des forces de l'ordre sur le territoire.

3/ Panneaux sur voirie

Mme le Maire précise que les panneaux routiers sont installés par le service voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, pour les compétences relevant de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Responsable du service finances

Mme le Maire informe l'assemblée que la nouvelle responsable du service finances prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2026.

2/ Prix Villes et Villages Fleuris

M. l'adjoint au Maire en charge de l'environnement précise que la Commune est bénéficiaire d'une fleur dans le cadre du prix de la valorisation patrimoniale.

3/ Remplacement d'un membre d'une commission

Mme le Maire informe l'assemblée que le remplacement d'un membre d'une commission nécessite une délibération du Conseil Municipal. Ce sujet sera étudié lors d'une séance ultérieure.

4/ 20 ans de l'école de Landepéreuse

Mme le Maire informe l'assemblée que l'école de Landepéreuse fête ses 20 ans. A cette occasion, la Commune est sollicitée pour l'organisation d'un évènement. Ce sujet est actuellement à l'étude.

La séance est clôturée à 21h00.